

## Séance du 17 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix sept septembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 09 septembre 2014

Présents : Pascal THEVENOUX, Martine LUSTIERE, Maurice COLLETTE, Christophe RONGET, Matthieu ADELIN, Lionel BEAUPERE, Didier CHARPIN, Ludovic GOGUE, Séverine LANDRE, Michelle LATOUR, Didier MAURICE, Amélie PAPILLON, Laurent TALON, Philippe SABOT

Absents excusés : Xavier ANGLEYS

Secrétaire de séance : Ludovic GOGUE

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2014.

### A L'ORDRE DU JOUR

#### **Garderie périscolaire**

Rapporteur : Séverine LANDRE. La garderie est entrée en fonctionnement à la rentrée scolaire 2014 avec Stéphanie Levavasseur et Florence Sotty pour l'encadrement. Ces dernières sont, en alternance une semaine sur deux, soit du matin de 7h à 8h30 (+ mercredi midi de 11h25 à 13h), soit de l'après-midi de 15h30 à 18h30. L'installation du local s'est fait courant de l'été avec les équipes techniques de Coulanges et Pierrefitte. Ainsi, l'espace a été divisé en plusieurs « sections » :

- \* Espace lecture (achat de coussins pour que les enfants puissent s'installer confortablement) ;
- \* Espace de « travail » (tables pour que les enfants fassent leurs devoirs s'ils le souhaitent) ;
- \* Espace de jeu (tapis au sol)
- \* Espace « bricolage et activités manuelles » (tables, à proximité du point d'eau).

Les enfants bénéficient des jeux de société et du matériel (peintures, crayons, etc.) qui appartenait à l'ancienne classe de maternelles-CP, et que Daniel Melin a laissé à disposition de la garderie ; à l'extérieur, les enfants peuvent aussi profiter du city stade.

Des parents ont également donné des jouets (baby-foot, poupées, dinette, etc.) pour compléter.

Un cahier a été mis à disposition des parents pour recueillir leurs remarques et suggestions qui seront analysées au cours d'une réunion qui se tiendra le 30 septembre. Suite à cette consultation, des améliorations pourraient être mises en place dès la rentrée des vacances de Toussaint.

Globalement, cette garderie est bien reçue par les familles, le retour des enfants est très positif. De plus, la fréquentation régulière de certains enfants montre que la garderie répond à réel besoin de garde périscolaire.

#### **Nouveaux horaires de l'Agence Postale Communale**

Suite à la réorganisation des services pour la mise en place de la garderie périscolaire, un avenant à la convention signée avec La Poste a été rédigé pour préciser les modifications d'horaires d'ouverture au public de notre Agence Postale Communale.

Nouveaux horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 11h45, samedi de 9h à 10h30.

#### **SDE**

##### **Changement de foyer « Les Degands »**

Notre parc de foyers d'éclairage public comporte deux foyers vétustes au lieu dit « Les Degands ». Considérant que le changement de ces deux foyers permettra d'avoir un parc entièrement renouvelé sur l'ensemble du bourg, que ce renouvellement engendre des économies d'énergie du fait de la

consommation moindre de ces nouveaux foyers, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le plan de financement relatif à ce changement de foyers. La contribution de la commune sera de 611€ pour cette opération. Cette dépense sera programmée sur le budget 2015.

### **Modification des statuts**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE03, syndicat départemental mixte à la carte regroupant 317 communes de l'Allier et 14 communautés de communes. Une nouvelle modification de ses statuts est engagée par le SDE03, afin d'intégrer l'évolution des services à apporter et prendre en compte la demande de ses partenaires dans le département.

La version des statuts jointe intègre une compétence optionnelle supplémentaire : l'organisation d'un service de bornes de recharge pour véhicules électriques, conformément à l'article L 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales dont voici un extrait : "...sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge. Elles peuvent transférer cette compétence aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité..."

L'exercice de cette compétence permettrait alors au syndicat de répondre à un appel à projet tel que celui lancé pour 2014 par l'ADEME (Agence pour le Développement et la Maîtrise de l'Énergie), à l'attention des collectivités et de leurs regroupements dont la population excède 200 000 habitants. L'objectif de développement du véhicule électrique figure dans les Plans Climat Énergie Territoriaux du Département et des trois Communautés d'agglomérations.

Je vous propose de prendre connaissance en détail de la rédaction de cette modification des statuts, adoptée par le comité syndical du SDE03 le 18 mars 2014 et de vous prononcer sur cette évolution statutaire. Après délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte la modification des statuts du SDE03 approuvée par son comité syndical le 18 mars 2014 selon le document annexé.

### **Transfert de compétence**

Par sa précédente délibération, le Conseil Municipal vient d'approuver la nouvelle modification des statuts du SDE03. Cette évolution prévoit une nouvelle compétence optionnelle, afin d'intégrer l'évolution des services à apporter aux administrés par les communes, il s'agit : de l'organisation d'un service de bornes de recharge pour véhicules électriques, conformément à l'article L 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales dont voici un extrait : "...sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge. Elles peuvent transférer cette compétence aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité..."

Cette évolution statutaire du SDE peut être poursuivie en transférant cette compétence au SDE et en anticipant les étapes administratives relevant des décisions du conseil municipal :

- la délégation au maire de la faculté d'accorder les autorisations d'occupation du domaine public et privé de la commune et de fixer la redevance d'occupation correspondante à un niveau symbolique pour cinq ans, compte-tenu du caractère déficitaire du début d'exploitation de ce service et ensuite à 1% du résultat d'exploitation.
- l'approbation de la gratuité du stationnement pour les véhicules utilisant ces infrastructures de recharges électriques, pour une même durée de cinq ans.

Je vous propose donc de vous prononcer sur cette proposition. Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

-Décide de transférer au SDE03 la compétence "installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides" telle que définie par ses statuts approuvés par son comité syndical le 18 mars 2014.

-Décide de déléguer au Maire, pour l'exercice de la dite compétence, la faculté d'accorder les autorisations d'occupation du domaine public ou privé de la commune.

-Décide d'approuver le principe de la gratuité du stationnement durant deux années pour les véhicules utilisant ces infrastructures.

### **Cotisation**

Suite à un manque de précision dans l'attribution des subventions du budget 2014. La somme de 5 321€ avait bien été prévue au titre de cotisation pour compétence éclairage public, achat d'électricité et contribution travaux mais insuffisamment précisée. Les crédits nécessaires au paiement de cette somme étant suffisants, Monsieur le Maire ordonne le paiement de cette cotisation.

### **Achat panneaux d'affichage**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à passer commande de 3 panneaux d'affichage (camping et cimetière) et à procéder au virement de créditer nécessaire au règlement.

### **Virements de crédits**

#### **Budget principal - Investissement :**

Suite à la nécessité de commander de nouveaux panneaux d'affichage et aux travaux nécessaires à la réfection de la façade et à l'entretien de la toiture de l'école maternelle. Il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

320 - Voirie	- 3 136.70€
321 - Bâtiments communaux	+ 2 636.70€
322 - Panneaux d'affichage	+ 500.00€

### **Camping : date de fermeture pour les permanents**

Suite à la demande de plusieurs résidents permanents du camping, le Conseil Municipal autorise tous les permanents qui le souhaitent à rester sur le camping jusqu'au 31 octobre.

### **Point sur l'hôtel restaurant « La Péniche »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cet établissement est sous procédure de redressement judiciaire depuis février. Madame BLANCHET directrice du SOSAC accompagne l'entreprise depuis cette période aux côtés de du tribunal de commerce.

L'évolution plutôt négative des résultats de l'entreprise au regard des informations dont nous disposons nous laisse penser que des décisions seront prises très rapidement.

Le Conseil Municipal, soucieux de préserver l'outil de travail dans son intégralité pense que la commune, propriétaire de l'immeuble, de la licence et d'une part du mobilier de cuisine doit se positionner sur un rachat des éléments résiduels du fond de commerce (mobilier et matériel) sous réserve de disposer d'un inventaire détaillé du contenu de ce fonds.

Le Conseil Municipal donne son accord pour une offre ferme n'excédant pas 50 000€ TTC et tous frais inclus et autorise Monsieur le Maire à faire part de cette proposition à Maître RAYNAUD. Cette offre est valable jusqu'au 31 octobre 2014.

### **Questions diverses**

**Association du RPI.** Suite au compte rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2014 faisant acte de la gratuité de la salle polyvalente pour la première manifestation de l'année. Madame Nadège BIZIEN, présidente de l'association des Parents d'élèves du RPI, mettant en avant le fait que le calendrier de l'association étant celui de l'année scolaire, demande la gratuité de la salle polyvalente pour leur loto du 2 novembre au titre de l'année 2014-2015. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

**Maison fleuries.** La commission communale s'est réunie le 24 juillet, en présence de Maurice COLLETTE, Laurent TALON, Xavier ANGLEYS et Séverine LANDRE pour la commune de Pierrefitte sur Loire et Georges LHUILIER pour la commune de Chassenard, Nicole PRIEUR pour la commune de

Molinet, Yves PLOUHINEC pour la commune de Monétay sur Loire, Paul COIFFARD pour la commune de Coulanges

- 1<sup>ère</sup> : Georgette LAFAY
- 2<sup>ème</sup> : Marie-Christine ALISSANT
- 3<sup>ème</sup> : Chantal COLLETTE
- 4<sup>ème</sup> : Michelle STADLER
- 5<sup>ème</sup> : Éliane PAPILLON
- 6<sup>ème</sup> : Jacqueline ANGLEYS
- 7<sup>ème</sup> : Zélie GILBERT
- 8<sup>ème</sup> : Marguerite DUCAROUGE
- 9<sup>ème</sup> : Henri ROUX
- 10<sup>ème</sup> : Louis ROY
- 11<sup>ème</sup> : Mickaël LEVAVASSEUR
- 12<sup>ème</sup> : Gérard THEVENOUX
- 13<sup>ème</sup> : Martine THEVENET
- 14<sup>ème</sup> : Sandra PAPILLON

**Vente de pédalos en juillet et août.** Le Conseil Municipal est informé que le produit de cette vente est de 197.50€.

**Commission information.** Le Conseil Municipal est informé que le travail préparatoire à la rédaction du bulletin municipal a commencé. Christophe RONGET présente sommairement les grandes parties de ce bulletin qui est prévu à la distribution fin décembre, début janvier.

## Séance du 17 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix sept septembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 09 septembre 2014

Présents : Pascal THEVENOUX, Martine LUSTIERE, Maurice COLLETTE, Christophe RONGET, Matthieu ADELIN, Lionel BEAUPERE, Didier CHARPIN, Ludovic GOGUE, Séverine LANDRE, Michelle LATOUR, Didier MAURICE, Amélie PAPILLON, Laurent TALON, Philippe SABOT

Absents excusés : Xavier ANGLEYS

Secrétaire de séance : Ludovic GOGUE

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2014.

### A L'ORDRE DU JOUR

#### **Garderie périscolaire**

Rapporteur : Séverine LANDRE. La garderie est entrée en fonctionnement à la rentrée scolaire 2014 avec Stéphanie Levavasseur et Florence Sotty pour l'encadrement. Ces dernières sont, en alternance une semaine sur deux, soit du matin de 7h à 8h30 (+ mercredi midi de 11h25 à 13h), soit de l'après-midi de 15h30 à 18h30. L'installation du local s'est fait courant de l'été avec les équipes techniques de Coulanges et Pierrefitte. Ainsi, l'espace a été divisé en plusieurs « sections » :

- \* Espace lecture (achat de coussins pour que les enfants puissent s'installer confortablement) ;
- \* Espace de « travail » (tables pour que les enfants fassent leurs devoirs s'ils le souhaitent) ;
- \* Espace de jeu (tapis au sol)
- \* Espace « bricolage et activités manuelles » (tables, à proximité du point d'eau).

Les enfants bénéficient des jeux de société et du matériel (peintures, crayons, etc.) qui appartenait à l'ancienne classe de maternelles-CP, et que Daniel Melin a laissé à disposition de la garderie ; à l'extérieur, les enfants peuvent aussi profiter du city stade.

Des parents ont également donné des jouets (baby-foot, poupées, dinette, etc.) pour compléter.

Un cahier a été mis à disposition des parents pour recueillir leurs remarques et suggestions qui seront analysées au cours d'une réunion qui se tiendra le 30 septembre. Suite à cette consultation, des améliorations pourraient être mises en place dès la rentrée des vacances de Toussaint.

Globalement, cette garderie est bien reçue par les familles, le retour des enfants est très positif. De plus, la fréquentation régulière de certains enfants montre que la garderie répond à réel besoin de garde périscolaire.

#### **Nouveaux horaires de l'Agence Postale Communale**

Suite à la réorganisation des services pour la mise en place de la garderie périscolaire, un avenant à la convention signée avec La Poste a été rédigé pour préciser les modifications d'horaires d'ouverture au public de notre Agence Postale Communale.

Nouveaux horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 11h45, samedi de 9h à 10h30.

#### **SDE**

##### **Changement de foyer « Les Degands »**

Notre parc de foyers d'éclairage public comporte deux foyers vétustes au lieu dit « Les Degands ». Considérant que le changement de ces deux foyers permettra d'avoir un parc entièrement renouvelé sur l'ensemble du bourg, que ce renouvellement engendre des économies d'énergie du fait de la

consommation moindre de ces nouveaux foyers, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le plan de financement relatif à ce changement de foyers. La contribution de la commune sera de 611€ pour cette opération. Cette dépense sera programmée sur le budget 2015.

### **Modification des statuts**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE03, syndicat départemental mixte à la carte regroupant 317 communes de l'Allier et 14 communautés de communes. Une nouvelle modification de ses statuts est engagée par le SDE03, afin d'intégrer l'évolution des services à apporter et prendre en compte la demande de ses partenaires dans le département.

La version des statuts jointe intègre une compétence optionnelle supplémentaire : l'organisation d'un service de bornes de recharge pour véhicules électriques, conformément à l'article L 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales dont voici un extrait : "...sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge. Elles peuvent transférer cette compétence aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité..."

L'exercice de cette compétence permettrait alors au syndicat de répondre à un appel à projet tel que celui lancé pour 2014 par l'ADEME (Agence pour le Développement et la Maîtrise de l'Énergie), à l'attention des collectivités et de leurs regroupements dont la population excède 200 000 habitants. L'objectif de développement du véhicule électrique figure dans les Plans Climat Énergie Territoriaux du Département et des trois Communautés d'agglomérations.

Je vous propose de prendre connaissance en détail de la rédaction de cette modification des statuts, adoptée par le comité syndical du SDE03 le 18 mars 2014 et de vous prononcer sur cette évolution statutaire. Après délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte la modification des statuts du SDE03 approuvée par son comité syndical le 18 mars 2014 selon le document annexé.

### **Transfert de compétence**

Par sa précédente délibération, le Conseil Municipal vient d'approuver la nouvelle modification des statuts du SDE03. Cette évolution prévoit une nouvelle compétence optionnelle, afin d'intégrer l'évolution des services à apporter aux administrés par les communes, il s'agit : de l'organisation d'un service de bornes de recharge pour véhicules électriques, conformément à l'article L 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales dont voici un extrait : "...sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge. Elles peuvent transférer cette compétence aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité..."

Cette évolution statutaire du SDE peut être poursuivie en transférant cette compétence au SDE et en anticipant les étapes administratives relevant des décisions du conseil municipal :

- la délégation au maire de la faculté d'accorder les autorisations d'occupation du domaine public et privé de la commune et de fixer la redevance d'occupation correspondante à un niveau symbolique pour cinq ans, compte-tenu du caractère déficitaire du début d'exploitation de ce service et ensuite à 1% du résultat d'exploitation.
- l'approbation de la gratuité du stationnement pour les véhicules utilisant ces infrastructures de recharges électriques, pour une même durée de cinq ans.

Je vous propose donc de vous prononcer sur cette proposition. Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

-Décide de transférer au SDE03 la compétence "installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides" telle que définie par ses statuts approuvés par son comité syndical le 18 mars 2014.

-Décide de déléguer au Maire, pour l'exercice de la dite compétence, la faculté d'accorder les autorisations d'occupation du domaine public ou privé de la commune.

-Décide d'approuver le principe de la gratuité du stationnement durant deux années pour les véhicules utilisant ces infrastructures.

### **Cotisation**

Suite à un manque de précision dans l'attribution des subventions du budget 2014. La somme de 5 321€ avait bien été prévue au titre de cotisation pour compétence éclairage public, achat d'électricité et contribution travaux mais insuffisamment précisée. Les crédits nécessaires au paiement de cette somme étant suffisants, Monsieur le Maire ordonne le paiement de cette cotisation.

### **Achat panneaux d'affichage**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à passer commande de 3 panneaux d'affichage (camping et cimetière) et à procéder au virement de créditer nécessaire au règlement.

### **Virements de crédits**

#### **Budget principal - Investissement :**

Suite à la nécessité de commander de nouveaux panneaux d'affichage et aux travaux nécessaires à la réfection de la façade et à l'entretien de la toiture de l'école maternelle. Il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

320 - Voirie	- 3 136.70€
321 - Bâtiments communaux	+ 2 636.70€
322 - Panneaux d'affichage	+ 500.00€

### **Camping : date de fermeture pour les permanents**

Suite à la demande de plusieurs résidents permanents du camping, le Conseil Municipal autorise tous les permanents qui le souhaitent à rester sur le camping jusqu'au 31 octobre.

### **Point sur l'hôtel restaurant « La Péniche »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cet établissement est sous procédure de redressement judiciaire depuis février. Madame BLANCHET directrice du SOSAC accompagne l'entreprise depuis cette période aux côtés de du tribunal de commerce.

L'évolution plutôt négative des résultats de l'entreprise au regard des informations dont nous disposons nous laisse penser que des décisions seront prises très rapidement.

Le Conseil Municipal, soucieux de préserver l'outil de travail dans son intégralité pense que la commune, propriétaire de l'immeuble, de la licence et d'une part du mobilier de cuisine doit se positionner sur un rachat des éléments résiduels du fond de commerce (mobilier et matériel) sous réserve de disposer d'un inventaire détaillé du contenu de ce fonds.

Le Conseil Municipal donne son accord pour une offre ferme n'excédant pas 50 000€ TTC et tous frais inclus et autorise Monsieur le Maire à faire part de cette proposition à Maître RAYNAUD. Cette offre est valable jusqu'au 31 octobre 2014.

### **Questions diverses**

**Association du RPI.** Suite au compte rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2014 faisant acte de la gratuité de la salle polyvalente pour la première manifestation de l'année. Madame Nadège BIZIEN, présidente de l'association des Parents d'élèves du RPI, mettant en avant le fait que le calendrier de l'association étant celui de l'année scolaire, demande la gratuité de la salle polyvalente pour leur loto du 2 novembre au titre de l'année 2014-2015. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

**Maison fleuries.** La commission communale s'est réunie le 24 juillet, en présence de Maurice COLLETTE, Laurent TALON, Xavier ANGLEYS et Séverine LANDRE pour la commune de Pierrefitte sur Loire et Georges LHUILIER pour la commune de Chassenard, Nicole PRIEUR pour la commune de

Molinet, Yves PLOUHINEC pour la commune de Monétay sur Loire, Paul COIFFARD pour la commune de Coulanges

- 1<sup>ère</sup> : Georgette LAFAY
- 2<sup>ème</sup> : Marie-Christine ALISSANT
- 3<sup>ème</sup> : Chantal COLLETTE
- 4<sup>ème</sup> : Michelle STADLER
- 5<sup>ème</sup> : Éliane PAPILLON
- 6<sup>ème</sup> : Jacqueline ANGLEYS
- 7<sup>ème</sup> : Zélie GILBERT
- 8<sup>ème</sup> : Marguerite DUCAROUGE
- 9<sup>ème</sup> : Henri ROUX
- 10<sup>ème</sup> : Louis ROY
- 11<sup>ème</sup> : Mickaël LEVAVASSEUR
- 12<sup>ème</sup> : Gérard THEVENOUX
- 13<sup>ème</sup> : Martine THEVENET
- 14<sup>ème</sup> : Sandra PAPILLON

**Vente de pédalos en juillet et août.** Le Conseil Municipal est informé que le produit de cette vente est de 197.50€.

**Commission information.** Le Conseil Municipal est informé que le travail préparatoire à la rédaction du bulletin municipal a commencé. Christophe RONGET présente sommairement les grandes parties de ce bulletin qui est prévu à la distribution fin décembre, début janvier.